Voici un petit résumé de ma petite expérience dans le monde du D-STAR c'est un peu long je l'accorde, mais je pense que cela ne vous déplaira pas :

1- Nouvellement licencié, je décide d'acheter un poste HF/VHF/UHF pour ouvrir mes horizons et QSO.

2- Je découvre mon poste, l'utilise en U/VHF, il fonctionne au top, je suis content, et en plus est « compatible D-STAR »

3- Je commence à lire la notice au sujet du D-STAR :

a. Je découvre un système qui parle de « procédures de communications » et autres insultes du genre (Hi)

b. La partie consacrée à l'utilisation du D-STAR c'est presque 50% de la notice du poste entier (OULAAAA)

c. **J'ai lu, relu, et vu qu'il fallait « s'inscrire » auprès d'un administrateur pour pouvoir utiliser le réseau IP de D-STAR, sinon, condamné aux appels directs en local** (bouhhh L)

4- Je cherche à m'inscrire fais quelques recherches :

a. Je tombe sur un site qui parle d'entrée de jeu de procédures avec EUTELSAT pour une sombre histoire de nom de dépôt INPI, qu'ils n'ont pas obtenu gain de cause face à cette petite entreprise fort méconnue d'ailleurs (Hi)
http://draf.asso.fr/index.php?post/2009/04/22/DSTAR-France-change-pour-Digital-Radioamateur-France

b. Quelques lignes plus bas je lis ceci : «En outre le nom Dstar-France © reste une création et la propriété intellectuelle du DR@F - Digital Radioamateur France. » mais ils viennent d'expliquer que D-STAR est déjà déposé par EutelSat ????? Je ne comprends plus rien, donc… Recherche « D-star » et « Eutelsat » ce qui donne :
http://www.internetparsatellite.net/index.php/t/15/n/60/eutelsat-d-star.html

d. Bon je ne suis pas juriste mais à mon avis y a un loup, dois-je finalement demander l'autorisation à EUTELSAT d'utiliser mon poste ????

5- C'est bien beau mais je m'inscris ou ???....ah il y a un autre onglet juste pour ça : allons-y……
http://draf.asso.fr/index.php?pages/Enregistrement-sur-le-r%C3%A9seau-D-STAR-%28F1ZPL%29

6- Bon je ne fais que lire :

a. « **Votre enregistrement ce passe en plusieurs phases à respecter obligatoirement** : » pourquoi ils ont souligné « respecter obligatoirement » ???? bon on verra

b. « 1 - Création d'un compte sur la passerelle F1ZPL »
« 2 - Validation par l'administrateur »
« 3 - Création d'un ou plusieurs terminaux » jusque-là…c'est comme ça dans plein de blogs, chat, forum etc…

c. « 4 - **Faire un don au DR@F pour nous aider à maintenir le réseau D-STAR » ah ??? mais on m'avait pas dit que ce réseau était payant ??? (**ben oui lisez en « 6a », ils disent OBLIGATOIREMENT, c'est en gras et souligné, c'est pas un don, c'est une redevance) et puis ça confirme l'impression que cherche à donner ce site, le DR@F se positionne en patron des réseaux numériques, ils prennent une redevance comme l'ANFR, impôts, PV…., pour « l'entretien du réseau », ah ben oui, c'est comme un péage, on paye pour « l'entretien du réseau…autoroutier », sauf que la CNRB force pas les OM français a payer pour utiliser les relais (ça se saurait), bon ben si c'est ça, la fonction D-STAR de mon poste sera pas usée j'aime pas me faire racketter comme ça.

d. appel de plusieurs potes, « mais non ce n'est pas payant » « t'es sûr ??? » « Mais oui t'inquiètes pas » « ouf, ok merci »

e. conclusion le 4, ça attendra, je n'aime pas qu'on me force la main pour faire un don (et je suis tout sauf radin)

f. 1 - Création d'un compte sur la passerelle F1ZPL :

g. **Mode d'emploi pour accéder à une page avec un certificat non certifié** (bonjour la sécurité), ce ne sont pas les seuls malheureusement… allez on continue

h. Je joue a « coche la case » nom prénom âge du capitaine immatriculation…

i. Je valide, et me dis que c'est bon, comme pour le DMR je vais recevoir un numéro d'accès réseau et voilà…

7- Quelques jours après….pas de son pas d'image du dr@f, impossible de me connecter sur le réseau

8- Je m'inscris finalement sur le même site que celui qui m'a fourni un numéro DMR

a. Moins protocolaire,

b. Réponse en 24H avec un deuxième numéro DMR en prime (là j'ai dû faire un truc, mais bon tant pis)

c. Un petit mail sympa qui m'explique comment faire pour « créer les serveurs »

d. Pas de demande de paiement

e. Je m'exécute, et 5mn après ça marche !!!!

9- Encore quelques jours et je reçois le message du dr@f :

a. « Cher OM,
Vous avez tenté de vous enregistrer sur le réseau D-Star au travers de la passerelle F1ZPL, mais vous avez omis d'envoyer un e-mail pour demander sa validation.

Je vous remercie de bien vouloir suivre entièrement la procédure d'enregistrement qui vous demande d'envoyer un e-mail à partir de la même adresse que celle déclarée lors de l'enregistrement pour validation. »

b. Etonné, je retourne sur http://draf.asso.fr/index.php?pages/Enregistrement-sur-le-r%C3%A9seau-D-STAR-%28F1ZPL%29 , ce point se trouve quasiment à la fin de la page et fait partie de « 2 - Validation par l'administrateur »

c. La mention « Je vous remercie de bien vouloir suivre entièrement la procédure d'enregistrement », sonne fortement comme un rappel à l'ordre, j'ai à peine commencé que je me fais rappeler à l'ordre

d. Je lui réponds donc avec cette même adresse de confirmation qui va surtout permettre de me spammer a mort, et puis il va bien voir que j'accède déjà au réseau.

10- Quelques jours plus tard, la réponse, « vous êtes inscrits etc… »

11- Je suis donc la procédure de création histoire de voir si ce réseau est capable d'adresser deux IP a un même indicatif et là :

a. « WARNING : Cannot set it because of wrong registration Zone Repeater call signs."

b. Ah tout de même, le réseau a bien mis une alerte, c'est normal, je suis inscrit sur un gateway belge et l'inscription c'est « une fois » (Hi ;))

c. Bon histoire de pas laisser le bazar, je démonte les terminaux sur nos amis belges et je les crée sur F1ZPL et zou en avant pour les essais D-STAR.

Le bilan est en demi-teinte en ce qui me concerne, je trouve la qualité audio très médiocre pour du numérique, je tiens toutefois à saluer les inventeurs de ce système, et ceux qui ont contribué à son développement. Grâce à eux le radio-amateurisme a tout de même fait un pas en avant.
Le réseau s'avère pratique et fonctionnel, même si son usage fait un peu peur au début. Le point noir semble rester la qualité audio, qui exige un réglage très fin de son poste pour être audible aux yeux des autres.

Ayant eu l'occasion de faire des essais audio du réseau DMR avec F1TUV, fortement motivé pour le développement d'un réseau nouvelle génération (comme ont dû l'être ceux des débuts du D-STAR), ce réseau semble présenter les avantages du D-STAR (système de réseau IP etc…), en ayant réduit grandement le problème de qualité audio de celui-ci.

Le DMR, de par sa nouveauté, nécessite, certes, un investissement complémentaire à l'analogique, ce qui n'est pas à la portée de toutes les bourses bien sûr, mais me semble être un digne successeur du D-STAR. De plus, des projets sous Arduino commencent à émerger pour faire office de « convertisseur » entre les deux réseaux.

Les guerres commerciales vont bon train, mais à force d'échanges entre OM, les compromis tarifs/marque/qualité/commerce, je ne doute pas que les prix se démocratiseront rapidement.

Je pense que le DMR a VRAIMENT de l'avenir, les débutants dans le domaine ont peut-être (ce n'est même pas sûr), des moyens financiers que d'autres n'ont pas, mais c'est ainsi que le monde est fait, et c'est tout de même avec de l'argent que les technologies évoluent et se perfectionnent. (et puis si le DMR est un choix des professionnels, il y a bien une raison qui n'est pas que commerciale)

Conclusion, lorsque mes moyens financiers me le permettrons, je ferais l'achat d'un poste DMR car je reste convaincu que c'est une technologie d'avenir, et pense que le D-STAR n'a pas de raison de « céder la place », chacun aura le libre choix de technologie et c'est tant mieux !!!! Perso, tenter un QSO avec un poste de grand père, est une expérience que je compte bien tenter aussi, ne fut-ce que pour préserver la mémoire des pionniers que furent nos ancêtres, nous existons tous dans un confort, que nous leur devons aussi.

A bientôt sur nos ondes,